

**Monsieur le Directeur de la DSCC 13**  
**7, rue Gaspard Monge**  
**13458 Marseille Cedex 13**  
Marseille, le 6 janvier 2015

**Objet : Préavis de grève.**

Monsieur le Directeur,

A la demande du personnel concerné, notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur le centre courrier de Marseille 13.

Le préavis fixe le début de la grève au lundi 12 janvier 2015 à 0h00, pour une durée de 24h, et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels du centre courrier de Marseille 13, ainsi que toutes celles et tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

- **Modération des sanctions intervenues sur deux agents et de leurs conséquences, notamment sur l'appréciation annuelle, la carrière et indirectement la rémunération.**
- **Respect des normes arrêtées en matière d'épaisseur et de taille des encombrants et catalogues adressés devant être traités par les voituriers, et non par les facteurs lettres.**
- **Limitation de la sécabilité additionnelle en 2015 (nombres de semaines faibles).**
- **Remplacement des tournées lors des repos pluri-hebdomadaires des facteurs, avec embauche de force de travail permettant de respecter cet engagement.**
- **Remplacement des absences longues, notamment d'un facteur qualité.**
- **Prise en compte de la cessation concertée du travail du 5 janvier 2015 en conflit collectif du travail.**
- **Maintien des engagements sur l'exercice du droit syndical sur Marseille 13.**
- **Recrutement des agents sous contrat précaire en contrat à durée indéterminée.**

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

**Le secrétaire départemental**  
**Yann Remlé**

